Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260921-BC_2026_019-DE

Décision 2026.019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du lundi 21 septembre 2026 à 20h30

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt et Un Septembre Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures trente au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de MME Alice LEBRET, Présidente.

Étaient présents :

Alice LEBRET – Présidente

Rosi BORDET – Michel BRARD – Ghislaine DAVID – Christophe DEROYER – Gilbert FESSELIER – Alain FORET – Wilfrid GODEUX – Stéphane IDLAS – Marie-Laure NOËL – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – *Vice-présidents délégués*

Denis CHOPIN – Aline LE BOUEDEC – *Conseillers délégués*

Daniel BALLUAIS – Rémi BALLUAIS – Anne BANNIER – François BOUVATTIER – Roger BUFFET – Philippe BUINEAU – Christian GALLE – Henri-Claude GAUTIER – Hervé GUILLARD – Claude HERVE – Arnaud LECHEVALIER – Christian LEFEUVRE – Olivier POSTE – Isabelle RICHARD – Florian SALMON – Sylvain THOMAS – Thierry TOUTAIN – *Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	37
Présents :	31
Votants :	31

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Vote :

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :

David LEBOUVIER – *Vice-président délégué*

Franck ESNAULT – Amélie GARNIER – Laurent LEGENDRE – Jean-Louis QUILLIOT – Patricia RAULT – *Conseillers*

2026.019 - Bâtiment relais N°2 - Bail de location avec l'entreprise MALOUINIERES SARL

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260921-BC_2026_019-DE

Fougères Agglomération **2026.019**

2026.019 - Bâtiment relais N°2 - Bail de location avec l'entreprise MALOUINIERES SARL

L'entreprise MALOUINIERES SARL a sollicité l'Agglomération pour louer une cellule du bâtiment relais 2, situé sur la commune de Louvigné du Désert – Zone d'activités de la Rouillais, afin d'y établir son activité.

L'entreprise exerce une activité de conception et fabrication de peintures très haut de gamme, notamment destinées aux monuments historiques. Le local qu'elle occupe actuellement, du côté de Vitré, n'est plus adapté au développement de la société.

Le bâtiment présente une surface de 1200 m² et est divisé en 2 parties. Une première partie est déjà occupé par une autre entreprise.

Il est proposé l'établissement d'un bail précaire d'une durée de 3 ans dans les conditions suivantes :

- Démarrage du bail : à la signature de l'état des lieux (estimée novembre 2026) ;
- Surface louée : 597.80 m² (490,04 m² d'atelier et 107,76 m² de bureaux) ;
- Montant du loyer : 1743,55 € mensuel hors taxes et hors charges ;
- Charges locatives : une provision mensuelle de 200 € sera facturée à l'entreprise en complément du loyer, comprenant les charges mutualisées du bâtiment (charges d'eau et d'électricité, maintenance et entretien extérieur, ainsi que toute charge inhérente à l'occupation mutualisée du bâtiment) ;
- Dépôt de garantie : 1800 €.

Vu l'avis de la commission « Attractivité économique, emploi et formations supérieures » du 14/09/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'établissement d'un bail de location avec l'entreprise MALOUINIERES SARL dans les conditions définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou le Vice-président délégué à signer tous documents afférents.

Fait et délibéré en séance le 21/09/2026
Pour expédition conforme,
La Présidente
Alice LEBRET